Co	ollège électoral français		
D_{rc}	ovince de ⁽¹⁾		
Pic			
Bu	reau principal de province	٥	
	• -		
		ELECTION DU SENA	
		Procès-verbal de réception des tab	
		principaux de	canton
I.	Constitution et composition	n du bureau	
	Le bureau principal de pro	ovince réuni le20 à .	heures dans le local situé à,
			la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M)).
	M	, Président ;	
		, Assesseur;	
	M	, Assesseur ;	
		, Assesseur ;	
		, Assesseur ; , Secrétaire.	
	IVI	, Secterane.	
	Ont siégé comme témoins	:	
	Dour la lieta · · · M		
			erment prévu à l'article 104 du Code électoral (il en au fur et à mesure de leur arrivée et ils ont prêté le
	OBSERVATIONS:		
	-		
II.	Réception des états récapits	<u>allatifs</u>	
	Cantons électoraux	Heure de la réception de l'état récapitulatif dressé par le bureau	Observations
		principal de canton	
			+
-		 	+
<u> </u>			

Le bureau principal de province reprend, par bureau principal de canton, sur un état récapitulatif (voir annexe) le nombre des bulletins déposés, le nombre des bulletins blancs ou nuls, le nombre des bulletins valables et pour chacune des listes classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre des bulletins avec des votes de liste, le total des bulletins avec des suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat de chaque liste, le total des suffrages nominatifs qu'il a obtenus.

Le bureau totalise pour l'ensemble de la province toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste.

Après totalisation par le bureau principal de province, sur un tableau récapitulatif, pour l'ensemble de la province, des chiffres figurant aux tableaux récapitulatifs dressés par les bureaux principaux de canton, le président transmet sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, le procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif au président du bureau principal de collège et au Ministre de l'Intérieur (Article 161bis, alinéa premier, du Code électoral).

Conformément à l'article 161bis du Code électoral, le président du bureau principal de province met ce procès-verbal, rédigé séance tenante en double exemplaire et signé par les membres du bureau principal et par les témoins, ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement des bureaux principaux de canton et l'état récapitulatif pour l'ensemble de la province sous enveloppe, la scelle et la fait remettre, par la voie la plus rapide, au président du bureau principal de collège français, qui en donne récépissé.

Fait à	, le	20	
Le Secrétaire,			Le Président,

Les assesseurs,

<u>P.S.</u>: En vue du paiement de jetons de présence n'oubliez pas de remettre la liste ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le jour du scrutin, au président du bureau principal de canton du chef-lieu du bureau principal de province.

^{(1) -} ou la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

⁻ Dans la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le procès-verbal et l'état récapitulatif sont établis en deux exemplaires : l'un dans lequel sont repris les résultats destinés au bureau principal de collège français et l'autre dans lequel sont repris les résultats destinés au bureau principal de collège néerlandais.

⁻ Le président du bureau principal de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde transmet sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, respectivement au président du bureau principal de collège français et au président du bureau principal de collège néerlandais ainsi qu'au Ministre de l'Intérieur, le procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif correspondant. Une version papier des tableaux récapitulatifs ainsi que du procès-verbal est également transmise au président du bureau principal du collège français et au président du bureau principal du collège néerlandais (article 161bis, alinéa 3 du Code électoral).

ANNEXE	A 1	r Ar '	EOD.	N/TTT	T D/	1 4
AININH, XH.	AI	ıΑ	HUK		,H, K/	ın

Burea	au prii	 ncipal o	de pro	ovinc	e :																AININ	Lisez	attentivement le tions en bas de pag de remplir c
_	Le	s souss	ignés	, le F	résio	dent, l				ELEC du paiement des jetons de pr les Assesseurs du bureau éle		mbr	es du bu	ıreau			_					formul	aire
NUM	ERO I	DE REC	SISTR	E NA	ATIO	NAL ((1)			NOM ET PRÉNOM (2)	FONC -TION (3)	NU	J MÉRO I	DE C	COMI	PTE						MONT ANT EUR	SIGNATURE
				-				-			Р			-						-		93,6	
				-				-			S			-						-		62,4	
				-				-			A			-						-		62,4	
				-				-			A			-						-		62,4	
				-				-			A			-						-		62,4	
				-				-			A			-						-		62,4	
				-				-						-						-			
				-				-						-						-			
Fotal 1	Person	nes:																			Mont EUR	ant total:	
	Le	présid	ent de	e ce t	ourea	u élec	ctor	al co	onfirme	e la présence des personnes d	ont les noms fi	gure	ent sur ce	ette l	iste (télép	hone	du p	résid	lent :	:	/).
	Tra	ansmis	au pr	éside	ent d	u bure	eau	prin	cipal d	e canton du chef-lieu où est e	établi le bureau	prin	ncipal de	pro	vince	e, le .		./	/		·		
										Signa	ture des memb	res o	du burea	ıu									
	Le	Secré	taire,			Les	Ass	sesse	urs,	Le Président	,												

⁽¹⁾ Ce numéro est renseigné au verso de la carte d'identité.

- (2) Le nom et le prénom sont précédés de la mention à Madame (Mme) ou Monsieur (M.).
- (3) En ce qui concerne la fonction ; complétez comme suit P pour le Président, A pour les assesseurs et S pour le Secrétaire

Instructions à suivre

- 1. Pour permettre un paiement rapide, les membres du bureau mentionnent de façon claire et précise leurs COORDONNEES, spécialement leur NUMERO DE COMPTE.
- 2. Ce document est à établir en DOUBLE exemplaire:
 - le premier est à remettre le JOUR DU SCRUTIN au président du bureau principal de canton A qui le remettra, le LUNDI MATIN suivant les élections, au percepteur des postes;
 - le second est à CONSERVER par le président du bureau.
- 3. Le numéro de registre national permet l'inscription au dossier population des membres du bureau électoral du nombre de fois où ils ont siégés en une telle qualité.

ANNEXE A LA FORMULE B/16

Collège électoral français
Province de :
Bureau principal de province

ELECTION DU SENAT DU ...

Etat récapitulatif - Les résultats au niveau de la province

Récapitulatif pour les cantons électoraux	Nombre des bulletins trou- vés dans les urnes	Nombre des bulletins blancs ou nuls	Nombre des bulletins valables
Canton de			
TOTAUX			

		LIST	Е		
	1°	2°	3°	4°	
Récapitulatif par Canton électoral	Nombre de bulletins marqués en tête de liste	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Total

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs $(1^{\circ}+2^{\circ}+3^{\circ}+4^{\circ})$:
(Chiffre électoral de la liste)

	LISTE														
	Nombre de suffrages nominatifs obtenus par les candidats titulaires dont les noms figurent ci-dessous														
						dont les no	oms figurent	c1-dessous							
Récapitul atif par Canton électoral	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

	LISTE										
	Nombre de suffrages nominatifs obtenus par les candidats suppléants dont les noms figurent ci-dessous										
Récapitulatif par Canton électoral	1	2	3	4	5	6	7	8	9		

Site web Elections du SPF Intérieur: www.elections.fgov.be